



FLASH INFO

Prime « contact tracing »

L'UCANSS, toujours prompte aux dispositifs de rémunération qui sèment le trouble et qui divisent le plus grand nombre !

Alors que l'UCANSS hier imposait sa prime « covid » par décision unilatérale, aujourd'hui étrangement elle invite les organisations syndicales à négocier une prime « contact tracing ». Redécouvrirait-elle les vertus du dialogue social ? Nous ne sommes pas dupes. Il y a urgence à trouver des volontaires pour assumer la continuité de la mission pour laquelle N. REVEL, ancien directeur de la CNAM, s'était engagé pour le compte de l'Assurance Maladie. Les organisations syndicales ont été unanimes pour dénoncer les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle mission d'autant plus qu'elle est amenée à se prolonger. L'UCANSS botte en touche et reste dans le déni quant à la participation des agents sur cette plateforme plutôt contrainte que volontaire.

Bien que ce soit une nouvelle mission dans le cadre d'une action de santé publique décidée par le gouvernement, celui-ci n'octroie pourtant pas de moyens financiers supplémentaires. L'UCANSS propose une prime qui devra à nouveau être autofinancée sur les économies de gestion dans le cadre des marges de manœuvre de la COG de l'Assurance Maladie.

Alors que depuis des mois, dans le cadre de la négociation de la nouvelle classification, l'UCANSS nous serine qu'il est impossible de trouver une marge supplémentaire, en l'espace de deux mois, elle est en mesure de financer d'une part la prime « covid » et d'autre part pour la plateforme « contact tracing », le recrutement de 2 700 CDD, les majorations des heures du week-end, et maintenant une nouvelle prime. L'UCANSS ne se cache pas de reconnaître qu'il s'agit de palier l'essoufflement du volontariat alors qu'il y a une recrudescence des cas « covid ».

L'UCANSS propose une prime mensuelle de 140 € aux agents en CDI formés à cette mission à condition de s'y engager à temps plein. Celle-ci ne se substitue évidemment pas aux mesures actuelles (les primes de fonction, les indemnités de télétravail et les majorations du week-end).

Comment négocier loyalement et avancer des solutions pour l'ensemble des personnels, alors que l'UCANSS reste muette :

- . Quant au montant global disponible pour mettre en œuvre ce dispositif,
- . La date d'effet sachant que cette mission est effective depuis mai,
- . La définition précise du critère d'une activité à temps plein et donc d'une proratisation éventuelle...

La suite à la prochaine RPN du 23 septembre...

Si prime il doit y avoir, la CGT réaffirme le principe d'une attribution pour toutes et tous, financée par une enveloppe supplémentaire hors RMPP, mais avant tout l'ouverture immédiate d'une négociation sur l'augmentation de la valeur du point.

